

La Société de Bien-être Nouvel Horizon pour l'Europe (*)

Le texte même du projet de Traité Constitutionnel peut donner le point de départ d'une réelle « métamorphose » de l'Europe – pour reprendre la formule d'Edgard Morin - et lui donner un nouveau visage. "*L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples*" stipule le projet de Traité constitutionnel européen (Art I-3, §1). Voilà la pierre angulaire qui, permettrait de faire progresser une « Europe plus proche des citoyens ». En même temps elle lui permettrait de construire un nouveau modèle de société qui adapté aux défis du XXIème siècle prenne la suite des modèles qui firent fureur au 20^{ème}, la société du « welfare » puis le modèle « néo-libéral ». Enfin il s'agirait de prendre une position de leadership sur les marchés de demain faits de produits bons pour la santé et l'environnement (zéro pollution, zéro déchet) en partenariat avec les pays dits du Sud. Déjà la Chine s'est lancée sur cette piste !

Pour encourager à voter oui pour le projet de Traité Constitutionnel, le Conseil européen devrait avant la fin de l'année convoquer une Convention III pour un "Contrat Européen pour une Société de Bien-être et un Budget Participatif". Ce serait la meilleure manière de montrer l'Europe en mouvement pour rencontrer, sans attendre, les attentes des Citoyens.

Un projet de société de bien-être c'est associer deux objectifs « le développement personnel », dans une société solidaire et de la connaissance, et « le développement durable ». Pour construire ce nouveau modèle de société, le projet de Constitution apporte de nouveaux leviers. Parmi ces nouveaux éléments on retiendra notamment l'insertion de la Charte des Droits Fondamentaux pour laquelle la Cour de Justice de Luxembourg sera compétente, la référence à une économie sociale de marché, le principe d'un commerce libre et équitable, l'objectif d'éradiquer la pauvreté. S'y ajoute la possibilité de développer une coopération renforcée et pour le groupe des pays membres de l'euro, la possibilité d'avoir une politique d'harmonisation fiscale commune y compris, pourquoi pas, en termes de permutation « taxes sur les pollutions » contre « taxes sur le travail ».

Par ailleurs, le projet de Constitution à entrouvert un nouveau chapitre : une démocratie participative et ce au moment où il y a une convergence d'intérêt pour développer ce quatrième moteur de la fusée Europe : *la voie participative*. L'Union européenne s'est construite au cours d'un demi-siècle par 3 "voies" : *la voie intergouvernementale* (ex : le Conseil européen), *la voie fédéraliste* (ex : le Parlement) et *la voie fonctionnaliste* (ex : le marché intérieur et l'euro). Tant les cercles politiques (en raison du fossé entre l'élite européenne et ses citoyens, le blocage de dossiers devenus tabous, la montée des méga-risques) que les milieux d'affaires (avec notamment la montée du risque de réputation), les syndicats (avec la montée du risque de dumping social) et la société civile (avec les retards pris dans la rencontre des grands défis démographique, écologique et sociaux) ont aujourd'hui le même

intérêt : *recréer du capital social* par une approche participative qui associe pouvoirs publics, entreprises et société civile et *proposer un nouvel horizon mobilisateur* : la société de Bien-être.

Nous sommes engagés dans une course de vitesse contre la ghettoïsation du monde et un ensemble de crises qui pointent à l'horizon, de l'hiver démographique au changement climatique. Les méthodes utilisées jusqu'ici atteignent leurs limites. Ainsi les gouvernements, les organisations internationales, le secteur des affaires et la société civile ne parviennent pas, avec les méthodes actuelles, à rencontrer les objectifs du processus de Lisbonne pour une économie de la connaissance la plus compétitive en 2010 et sont actuellement engagés dans seulement 1/3 des efforts nécessaires pour réaliser les objectifs internationaux en matière de lutte contre la pauvreté. Il faut un "changement systémique", comme le disait récemment Bill Clinton. La voie participative est la plus adéquate pour *générer le meilleur des organisations et des individus dans une société de la connaissance et en réseau*. C'est un levier pour les entreprises privées et publiques, l'entrepreneuriat social, les services publics et les organisations bénévoles, un facteur d'innovation pour de nouveaux produits, de nouveaux services.

C'est par une "Europe des partenariats pour une société mondiale de Bien-être" que l'Europe sera, à l'horizon 2020, une zone du monde aussi essentielle que la Chine ou les Etats-Unis. L'Europe est, en effet, mieux placée que toutes les autres régions du monde pour réussir à faire d'une "société de Bien-être" un projet d'innovation économique et technologique, social et culturel, de sécurité et de paix. Mais ne nous méprenons pas ! Pour réussir il faudra changer profondément de perception et de méthodes et trouver de nouvelles façons de coopérer pour faire jouer à plein la "puissance des synergies" de partenariats qui mettent en commun connaissances, compétences et ressources dans une société en réseau.

D'une part, la Commission européenne doit procéder à une révision stratégique de sa vision, de ses méthodes et de ses règles en matière de partenariats et de soutien aux agents du changement. Dès le début de son mandat, le/la Président(e) de la nouvelle Commission devrait se doter d'une Task Force attachée à son Cabinet, "Europe des Partenariats, Nouvelle Méthode, Nouvel Horizon" .

D'autre part, il faudra que les entreprises qui ont un intérêt à une politique du développement durable et de la connaissance - soit parce qu'elles ont des produits ou des services à offrir soit parce qu'elles veulent réduire leurs risques financiers (les companies d'assurances) ou de réputation (le secteur manufacturier et de la grande distribution) - changent de façon de se positionner sur la scène européenne. Aujourd'hui ce sont les mêmes PDG qui chantent à l'opinion publique les vertus de leur politique du développement durable « créateur de progrès » et, dans des cercles européens plus confidentiels, s'empressent de convaincre les institutions politiques de mettre la politique du développement durable au frigo au nom d'une vision à court terme de leur « compétitivité ». C'est pourquoi un projet de société du bien-être ne réussira au plan européen que si une alliance tri-partite se met en

place au plan européen entre société civile, certaines entreprises et les syndicats et s'adressent ensemble aux Instances Européennes. Tel n'est pas le cas actuellement.

Enfin, nous ne progresserons pas sans que l'on crée un lieu de débat entre les Institutions européennes (Parlement européen et nationaux, Commission, Etats Membres, Entreprises, Syndicats et ONG) pour construire ensemble un nouveau « contrat social européen » . Nous avons besoin de construire ensemble une nouvelle vision et un nouveau consensus sur le modèle de développement. Tel serait l'un des objectifs d'une Convention III, qui succéderait à celles qui préparèrent l'une la Charte des Droits Fondamentaux, l'autre le projet de Constitution. Pendant que s'organiseraient les referenda sur le traité constitutionnel, il démontrerait que l'Union travaille d'arrache pied à des initiatives pour rencontrer l'agenda des citoyens.

Une campagne a été lancée par des Socialistes et des Verts – avec l'appui de Jacques Delors – pour un Traité Social. Il appartiendra à ce courant d'opinion – probablement minoritaire dans l'Union à 25 - de se transformer en mouvement majoritaire, obtenant l'aval de tous les pays de l'Union européenne, condition nécessaire pour un changement de la Constitution ou un nouveau traité. C'est pourquoi ce débat, qui ne sera pas facile, devrait trouver sa place dans le cadre d'un débat plus large permettant d'engranger des nouvelles avancées.. La Convention III pourrait utilement, s'inspirer du concept de « grands contrats » proposés, au plan mondial, par le Groupe de Lisbonne : contrat social contre la pauvreté, contrat pour la démocratie participative et la société civile, contrat culturel pour le dialogue entre cultures et religions, contrat ressources naturelles pour le développement, contrat santé, environnement et consommation.

La législature européenne 2004/2009 doit être le lieu de nouveaux progrès pour une Société de Bien-être tant au plan européen qu'au plan mondial. Ces objectifs de progrès doivent constituer un levier pour la relance de l'économie et l'innovation sur le plan social, économique et culturel. Une méthode participative – la Convention III – témoignerait que l'Europe s'est dotée d'un « moteur complémentaire » adapté à une société de la connaissance. La Convention III devrait conduire à des initiatives à 25 avec les entreprises et la société civile. A défaut, une coopération renforcée entre un nombre plus limité d'Etats et les mêmes acteurs économiques et sociaux devra être développée. En toute hypothèse, seule une approche participative et de partenariat permettront de nouvelles formes de synergies. Par cette approche, les Européens innoveront, ils feront converger les moyens financiers publics et privés, ils permettront d'accélérer la transition vers un nouveau mode de développement, gage de paix et de sécurité.

(*) Le texte intégral du rapport est accessible sur www.epe.be

par Raymond Van Ermen, Rapporteur du Forum Européen Permanent de la Société Civile